



PARCOURS PROFESSIONNELS CROISES

FICHE DE POSITIONNEMENT ET D'INSCRIPTION DES CANDIDATS AU DEAS PAR LA VOIE DE LA VAE

(DATE LIMITE DE RETOUR A LA DELEGATION REGIONALE LE 31 JANVIER 2017)

ETABLISSEMENT :

NOM PRENOM

FONCTION SERVICE

DIPLOME(S) OBTENU(S)

Pour être candidat à l'obtention du DEAS par la voie de la VAE deux conditions doivent être remplies :

- la nature de l'expérience professionnelle qui doit être en lien avec tout ou partie du diplôme visé (expérience auprès des personnes en établissement ou au domicile dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole) cf référentiels activités et compétences attendues.
- une durée d'expérience d'au moins 3 ans en lien avec le diplôme visé.

A noter que la VAE nécessite de détenir les compétences de base en matière d'expression écrite et orale.

Je soussigné(e) certifie avoir pris connaissance du détail du projet et notamment :

- de la mise en place d'un accompagnement renforcé et collectif d'environ 85 heures
- d'une participation obligatoire au module de formation de 70 heures
- d'une participation à des stages dans des services aigus (si besoin)
- de la constitution d'un binôme (entraide, soutien moral, disponibilité, écoute, encouragement, accompagnement par rapport aux échéances, à la planification, au respect des délais...) avec un cadre inscrit dans le dispositif « Parcours professionnels croisés ».

En contrepartie mon employeur s'engage, en cas de validation partielle, et dans un délai (à définir) à m'accompagner jusqu'à la fin de mon parcours.

Fait à _____, le _____

SIGNATURE DE L'EMPLOYEUR

SIGNATURE DU SUPERIEUR
HIERARCHIQUE

SIGNATURE DE L'AGENT

CACHET DE L'ETABLISSEMENT